



## INTERPELLATION

**Auteur** Pierre Contat et Cynthia Trombert, UDC et Frédéric Carron et Sophie Sierro, Indépendants  
**Objet** Nouvelle campagne de vaccination  
**Date** 13/11/2023  
**Numéro** 2023.11.350

Plusieurs correspondances entre l'avocat Jacques Schroeter et le médecin cantonal, M. Eric Masserey, sont restées « lettre morte » ou presque.

Cet avocat est le porte-parole d'un certain nombre de citoyens qui s'inquiètent de la nouvelle campagne de vaccination, notamment relayée dans le Nouvelliste du 12 octobre 2023. Toutes les questions posées sont restées sans réponse et c'est inacceptable de la part d'un responsable cantonal de la santé, c'est pourquoi nous interpellons le Conseiller d'Etat en charge, M. Mathias Reynard.

Beaucoup d'effets secondaires des vaccins Covid, bien plus que ce qui est habituel avec les autres vaccins, sont répertoriés partout dans le monde, y compris en Suisse.

Il est tout à fait légitime que nos citoyens (35% sont opposés à la vaccination, d'autres y ont été contraints pour diverses raisons...) se posent des questions à ce sujet et surtout lorsque l'on pousse à nouveau à faire des injections de produit expérimental qui, et c'est reconnu aujourd'hui, ne protège finalement pas contre la maladie (énormément de vaccinés sont malades) et la transmission.

On peut également se poser la question quant à son efficacité en terme de renouvellement chaque année, alors que, en principe, les autres vaccins protègent réellement pendant plusieurs années, voir à vie.

Le principe de précaution est totalement oublié, on pourrait prendre l'exemple de la Thalidomide qui a été une catastrophe, reconnue malheureusement des dizaines d'années plus tard, quand les responsabilités ne pouvaient plus être cachées...

Se retrancher derrière les recommandations de l'OFSP n'est tout simplement pas acceptable pour se départir de la responsabilité, car une telle manoeuvre dilatoire tente à prouver qu'il y a une reconnaissance implicite des problèmes existants mais qu'il n'y a pas la volonté ou les compétences pour y répondre... C'est assez grave pour une personne qui doit faire référence en matière de santé cantonale...

Nous espérons donc faire fausse route dans cette interprétation, et voici les questions y relatives pour obtenir cette fois-ci les réponses adéquates à éclairer les citoyens qui nous ont élus et dont nous avons, nous, une responsabilité de représentation et d'intervention quand elle est demandée.

- Le produit (c'est le nom utilisé par les fabricants eux-mêmes) pour lequel a été faite la publicité est-il nouveau par rapport à celui utilisé jusqu'à cet été ?
- Ce produit protège-t-il contre le Covid (pas seulement contre une éventuelle forme grave) ?
- Ce produit empêche-t-il enfin la transmission du Covid ?
- Ce produit engendre-t-il des effets secondaires, et dans quelle mesure est-ce différent de ce qui a été observé depuis 2 ans ?
- Les fabricants de ces produits sont-ils toujours exonérés de toute responsabilité et si oui qui va l'assumer ? Avez-vous pu vérifier les données de sécurité des fabricants qui sont données à Swissmedic ?
- Une solution globale cantonale (coordination) est-elle prévue pour l'analyse et le traitement des effets secondaires observés jusqu'ici et dans les années futures ?

- Lors de l'injection (que ce soit par un médecin ou dans un hôpital) quel est le document qui est donné à signature pour le consentement éclairé (nous demandons une copie, merci) ? Quelle est la durée d'archivage d'un tel document ?
- Quels sont les critères pour déterminer la "forme grave" du Covid et pourquoi parle-t-on du Covid long chez les vaccinés alors qu'ils ne devraient pas le contracter ?

Un éclairage scientifique devrait pour voir être apporté en toute transparence, par des personnes ayant les compétences requises au poste pour lequel elles sont nommées.

### **Conclusion**

Nous demandons une réponse claire à chacune des questions de la part du Conseiller d'Etat Mathias Reynard, pour assumer la responsabilité d'un élu du peuple qui se doit d'apporter une totale transparence à des préoccupations légitimes quand il en va de la santé de nos citoyens.